

Laos 1959-1961 - correspondence, official documents, press clippings, chrono...

HS L 179:89



National Library
of Sweden

Dag Hammarskjöld's sawd.

Laos - 1960

2 - 23 Dec.

Zellweger, Edouard (Special Consultant
to the Sec.-Gen., Laos)

- 5 letters to D.H.
- 4 encl.
- 1 letter to J.F. Eengers, Exec. Office of the Sec.-Gen.
- 1 cable from — " — " — to E. Zellweger



BOITE POSTALE 345
VIENTIANE, LAOS

le 2 décembre 1960

Cher Monsieur Hammarskjöld,

1. J'ai mentionné dans ma dernière lettre que Tiao Somsanith s'apprêtait à aller à Savannakhet pour explorer l'attitude du Comité Révolutionnaire à l'égard du plan d'un gouvernement d'union nationale défini dans la déclaration commune des princes Souvanna Phouma et Souphanouvong du 19 novembre 1960. Contrairement à ce qu'il m'avait dit, il ne s'y est pas rendu seul, mais à la tête de la délégation parlementaire, nommée il y a quelque temps par l'Assemblée Nationale. L'intention originale était que cette délégation rencontre une délégation de Savannakhet à l'ambassade du Laos à Bangkok. Cette proposition ayant été rejetée par le Comité Révolutionnaire, la délégation parlementaire est allée à Savannakhet le 30 novembre et est revenue à Vientiane le jour suivant. Le résultat des entretiens de Savannakhet est le suivant: le Comité Révolutionnaire, qui, aux dires de Tiao Somsanith, a chaleureusement accueilli la délégation de Vientiane, reconnaît l'urgence de la réconciliation nationale, est prêt à discuter la formation d'un gouvernement d'union nationale, comprenant entre autres des représentants du parti NLHX et du Comité Révolutionnaire.

Les négociations entre les chefs des trois groupes, qui se confrontent dans le conflit actuel (Gouvernement légal/Kongle, NLHX, Phoumistes), devraient avoir lieu à Luang-Prabang, ville actuellement contrôlée par des troupes Phoumistes, mais qui sont, dans une certaine mesure, tenues en échec par des troupes gouvernementales et des unités combattantes du NLHX stationnées aux alentours de Luang-Prabang. Les négociations des chefs de file devraient être suivies de la réunion de l'Assemblée Nationale, également à Luang Prabang, qui aurait à entériner le compromis intervenu entre les groupes en présence. Ce matin, à une séance de l'Assemblée Nationale, Souvanna Phouma a salué les résultats obtenus par la délégation de Vientiane. L'Assemblée Nationale, elle-même, ne s'est pas encore prononcée.

2. Selon le plan et des forces politiques derrière Souvanna Phouma et du NLHX le chef d'un futur gouvernement d'union nationale devrait être Souvanna Phouma. Ceci présuppose, qu'après une démission du gouvernement actuel, le Roi le désigne comme Président du Conseil et le charge de former le gouvernement. Les vues du Comité Révolutionnaire quant à la personne du prochain premier ministre ne sont pas encore connues. Les Américains sont opposés à la candidature de Souvanna Phouma. Leur candidat est l'ancien premier Phoui Sananikone, qui, à leur suggestion, s'est rendu à Luang Prabang à son retour de l'étranger il y a six semaines, sans faire escale à son domicile de Vientiane. Cependant, il n'est pas certain qu'il se prête aux

Mr. Dag Hammarskjöld
Secrétaire Général
Organisation des Nations Unies
New York, N.Y.

.../2



desseins américains. Il a écrit dernièrement une lettre à un fonctionnaire diplomatique de l'ambassade américaine, avec lequel il est lié d'amitié, pour lui dire qu'il en avait assez "d'être mêlé aux intrigues de M. Parsons". D'autre part, Radio Vientiane a annoncé aujourd'hui qu'il vient de se rallier formellement à Phoumi. Les Américains continuent aussi à s'opposer à la participation de membres du NLHX à un gouvernement d'union nationale. Sous ce rapport, l'ambassadeur USA a fait un pari significatif avec l'ambassadeur de Grande Bretagne: il a parié que le Roi ne signerait jamais une ordonnance nommant des membres du NLHX au gouvernement. Selon l'Article 17 de la Constitution, le Roi nomme, par Ordonnance Royale, les ministres lorsqu'ils ont obtenu la confiance de l'Assemblée Nationale.

3. La semaine dernière, j'ai eu la visite de Quinim Pholsena, qui est venu me demander, ce que le gouvernement pourrait entreprendre pour mettre fin à l'embargo mis par le gouvernement de la Thaïlande sur les marchandises et colis postaux destinés à Vientiane ou les provinces contrôlées par le gouvernement légal. Il voulait notamment se renseigner sur la possibilité et les conditions d'un recours au Conseil de Sécurité. Je lui ai expliqué, dans quelles conditions le Conseil de Sécurité pouvait agir en vertu des dispositions des chapitres VI et VII de la Charte en attirant son attention notamment sur les articles 33, 34 et 39. Je lui ai fait part de mon impression que, jusqu'à présent, le gouvernement lao n'avait pas déployé une action vigoureuse sur le plan diplomatique pour obtenir la levée de l'embargo, et que, par conséquent, dans une procédure devant le Conseil de Sécurité, en tant que plaideur le Laos serait plutôt en mauvaise posture, ce que Quinim a admis. Pour cette raison, je lui ai recommandé de rechercher d'abord, en s'inspirant de l'article 33 de la Charte, avec énergie une solution par voie de négociation. Quinim Pholsena a répondu qu'il proposerait cette manière de procéder au prochain conseil de cabinet. De fait, peu de jours après, Lao Presse a publié la nouvelle suivante: "Il revient de source généralement bien informée que le Gouvernement du Laos envisagerait d'ouvrir des pourparlers diplomatiques avec la Thaïlande au sujet du blocus économique dont souffre actuellement Vientiane".

... Ces pourparlers n'ont pas encore commencé. Par contre, j'ai reçu une note du Secrétaire d'état aux Affaires étrangères, en date du 26 novembre, dont je joins l'original à la présente, gardant la copie pour nos dossiers. L'auteur de la note se borne à mentionner de façon tout-à-fait générale le fait de l'embargo décidé par le gouvernement thaïlandais et me prie de vous en informer. Après réception de cette note, qui m'a paru un peu superficielle, je suis allé voir le Secrétaire d'état aux Affaires étrangères pour lui dire que je vous tenais régulièrement au courant des faits relatifs à l'embargo venant à ma connaissance, y compris les allègements accordés, à des rares occasions, par le gouvernement thaïlandais, mais que, naturellement, j'étais loin de connaître tous les faits pertinents. C'est pourquoi je jugeais utile que le Ministère des affaires étrangères me mette à même de vous faire parvenir un exposé complet avec pièces à l'appui et donnant une vue d'ensemble du phénomène. Sans posséder une telle documentation, il vous serait difficile,



- 3 -

le cas échéant, de percer les subterfuges dont le gouvernement thaïlandais avait coutume de se servir en présentant sa thèse. Le Secrétaire d'Etat m'a répondu qu'il donnerait volontiers suite à ma suggestion et demanderait la collaboration et du Ministère de l'économie publique et du Ministère de la défense nationale. Une fois de plus, j'ai dû constater que cette très importante affaire était traitée plutôt négligemment et avec un manque remarquable de compétence technique. D'ailleurs, il n'y a non seulement pas de département du contentieux mais aussi aucun juriste possédant les connaissances de droit international requises au Ministère des affaires étrangères.

Selon un communiqué paru dans Lao Presse, le Ministère des affaires étrangères à Bangkok aurait annoncé que le gouvernement thaïlandais a approuvé une nouvelle requête du gouvernement lao pour obtenir de l'essence. En plus, des caisses de légumes, commandées outre-mer par le Ministère lao de l'Agriculture, auraient été autorisées à transiter par la Thaïlande. Dans les milieux diplomatiques de Vientiane on attribue ces adoucissements à la promesse d'aide russe faite au Laos.

4. Je joins à la présente une note intéressante de Gaillard sur son dernier entretien avec l'attaché militaire britannique relatif au rapport de force militaire entre les trois "parties belligérentes" et à la distribution de l'aide militaire américaine.

Veillez me croire, cher Monsieur Hammarskjöld, votre sincèrement dévoué,

E. Zellweger
E. Zellweger



VIENTIANE, LAOS

2 Décembre 1960

Cher Monsieur Engers,

Je vous remercie beaucoup de votre lettre du 22 novembre et des documents y annexés, qui ont trouvé mon très vif intérêt. Vous avez eu raison de ne pas m'envoyer le texte de la conférence que Thanat Khoman a prononcée devant l'Association Américaine à Bangkok. Je l'ai reçu de la part de l'Ambassade de Thaïlande à Vientiane. C'est un chef d'oeuvre de déformation.

Dans votre dernière lettre à Gaillard vous avez mentionné le 1er mars 1961 comme terme de mon engagement. D'après ma lettre de nomination mon contrat expire le 19 février 1961. D'autre part, les membres de la mission au Laos ont droit à 1/2 jours de congé de compensation par mois (18 jours par année), à passer dans la "Mission area" (Lettre de William McCaw, Deputy Controller, FJ 530 Laos, chiffre 7 du 2 février 1960). Contrairement à mes collaborateurs, je n'ai pas pu profiter de cette disposition jusqu'à présent et j'envisage de prendre les jours de ce congé dans les 2 semaines précédant le 19 février, ce qui avancerait la date de mon départ au 6 février. En faisant ce plan, je présume, peut-être à tort, que je serai autorisé de prendre mon congé annuel ordinaire (6 semaines) après la date d'expiration de mon contrat. Mes spécialistes en matière administrative ne peuvent pas me dire, si cela est possible. Les experts, qui sont engagés pour seulement une année, doivent prendre leurs six semaines dans le courant de l'année contractuelle. Si cette règle s'appliquait aussi à mon cas, la date de mon départ serait avancée de 6 semaines, c.a.d. au 7 janvier. Auriez-vous la grande obligeance de tirer cette affaire au clair? Je m'adresse à vous, parce que je ne suis pas très sûr, qui est compétent dans ce cas particulier. Je vous remet une copie de la présente destinée au Directeur du Personnel.

Cordialement à vous

Mr. J.F. Engers
Executive Office of the
Secretary-General
New York, N.Y.

le 5. XII - 60
E



BOITE POSTALE 345
VIENTIANE. LAOS

le 9 décembre 1960

Cher Monsieur Hammarskjöld,

..

A l'instant, et après avoir déjà signé mon rapport hebdomadaire d'aujourd'hui, je reçois du Ministère des Affaires étrangères une note du 7 décembre 1960, qui contient des indications détaillées sur l'embargo placé par la Thaïlande sur les marchandises et colis postaux à destination de Vientiane. Je joins à la présente l'original de cette note ainsi que les copies de trois notes verbales des 2 octobre, 25 et 28 novembre 1960, qui y étaient annexées. La nouvelle note du 7 décembre a été rédigée à ma suggestion pour compléter la note plutôt superficielle du 26 novembre 1960, que je vous ai transmise avec ma lettre du 2 décembre 1960 (voir paragraphe 3 de la dite lettre).

Les notes adressées soit par le Ministère des Affaires étrangères du Laos à l'Ambassade de Thaïlande à Vientiane, soit par l'Ambassade du Laos à Bangkok au Ministère des Affaires étrangères de la Thaïlande montrent que les réactions du Laos contre l'embargo thaïlandais n'étaient pas bien énergiques. Les arguments juridiques, qui pouvaient être invoqués pour démontrer l'illégalité de l'embargo et motiver une protestation en bonne et dûe forme, font défaut. De même, la note du 7 décembre, qui m'a été remise pour vous être communiquée, aurait pu être plus fouillée. La Thaïlande a toujours contesté d'avoir ordonné un embargo. Or, l'administration lao possède des preuves que cette allégation est inexacte et le Ministère des Affaires étrangères semble les ignorer. Je sais que la Société Shell Laos a communiqué au Ministère de l'Economie publique la copie de la lettre adressée, en date du 22 septembre 1960, par le Ministère de l'Intérieur thaïlandais à la Shell Co. of Thailand Ltd. Cette lettre contient une phrase révélatrice:

Mr. Dag Hammarskjöld
Secrétaire Général
Organisation des Nations Unies
New York, N.Y.

.../2



- 2 -

"A cause des difficultés politiques au Laos, l'Autorité s'est vue dans la nécessité d'interdire les communications et livraisons de marchandises entre la Thaïlande et le Laos, sauf accord préalable, prenant en considération la sécurité comme un facteur important."

Croyez-moi, cher Monsieur Hammarskjöld, votre sincèrement
dévoué,

E. Zellweger

E. Zellweger

le 27-XII-60
E.



BOITE POSTALE 345
VIENTIANE. LAOS

Le 9 décembre 1960

Cher Monsieur Hammarskjöld,

1. Je me réfère aux paragraphes "primo" et "secundo" de mon télégramme No. 554 relatifs à l'ingérence étrangère au Laos se manifestant dans les combats actuels entre les troupes gouvernementales et "phoumistes". Le jour après la publication, par Lao Presse du 5 décembre, des nouvelles concernant cette ingérence, l'ambassadeur des Etats-Unis est venu me trouver pour s'exprimer au sujet de telles accusations qu'il considérait comme dirigées contre son pays. Les Etats-Unis, m'a-t-il dit, n'ont pas livré à Phoumi des armes, "qui ne se trouvaient pas au Laos avant le coup d'état du 9 août 1960". Toute l'aide militaire fournie au Comité Révolutionnaire s'est effectuée avec le consentement de Souvanna Phouma. L'aide militaire américaine consiste essentiellement dans la livraison d'armes légères, munitions, matériel sanitaire, moyens de transport, uniformes, etc., et dans l'octroi des crédits nécessaires au paiement des soldes à l'Armée. Un programme d'armement de l'armée lao est en voie d'exécution. Son but est de remplacer les armes, qui sont de date et provenance différentes, par des armes américaines modernes et du même type. Les armes anciennes, remplacées par les armes nouvelles, peuvent être utilisées pour l'armement des unités de volontaires et d'auto-défense, qui ne sont pas incorporées dans l'armée régulière. L'exécution du programme d'armement sus-mentionné n'a pas été arrêtée à la suite du coup d'état du 9 Août, c'est-à-dire les fournitures d'armes, de munitions etc. ont été continuées, mais seulement au profit des troupes contrôlées par Phoumi. En voici la raison: Au moment du coup d'état, il y avait des stocks importants de fusils, de mitraillettes et de munitions dans l'arsenal de Vientiane. Ces stocks - d'une valeur de plus d'un million de dollars - ont disparus. L'ambassadeur américain m'a dit qu'il possède des preuves que quelques milliers de fusils ont été livrés par Kongle aux Pathet-Lao, dans les premiers jours suivant son coup d'état. Des stocks additionnels ont disparu après la formation, vers mi-août, du premier gouvernement Souvanna Phouma. Selon certains bruits, Kongle en aurait constitué un dépôt, en lieu sûr "pour le cas où, à la suite de l'évolution politique et militaire, il jugerait opportun de prendre le chemin de la brousse et de s'unir aux Pathet-Lao. En tout cas, les Etats-Unis refusent de fournir des armes et munitions au gouvernement avant que celui-ci ait rendu compte de l'utilisation des armes, qui se trouvaient dans l'arsenal de Vientiane le 9 août.

Mr. Dag Hammarskjöld
Secrétaire Général
Organisation des Nations Unies
New York, N.Y.

.../2



- 2 -

Quoique cette attitude ne soit pas dénuée de toute justification, elle a eu pour effet certain une discrimination en faveur du mouvement de rébellion de Phoumi. C'est pourquoi, dans une note du 22 novembre, le gouvernement lao a demandé au gouvernement américain, selon les termes d'un communiqué publié le 6 décembre, "de suspendre immédiatement toute aide accordée à la dissidence parce qu'elle est contraire à la reconnaissance du gouvernement légal, normalement seul bénéficiaire des aides étrangères, contraire également au maintien de l'unité lao mise en péril par la dissidence encouragée par les dispositions du gouvernement américain". L'ambassade américaine a demandé à Souvanna Phouma de préciser les termes "dissidence" et de "toute aide", faisant remarquer que, si le terme "dissidence" s'appliquait à toutes les régions qui n'ont pas reconnu l'autorité du gouvernement royal, cela signifiait qu'aucune aide ne pourrait être attribuée aux quatre cinquièmes du Royaume. L'ambassade américaine désirait également savoir, si l'expression "toute aide" devait comprendre le ravitaillement et les médicaments. Dans sa note de réponse du 2 décembre, le gouvernement a déclaré que la demande du 22 novembre ne s'applique qu'aux armes et munitions, dont il est sollicité que la fourniture ne soit plus faite aux troupes non-gouvernementales. Sont considérées comme gouvernementales les troupes dans les provinces de Vientiane, Phongsaly et Samneua. Le gouvernement est d'accord pour que les aides financières, économiques, techniques et médicales continuent à être fournies à toutes les provinces.

L'ambassadeur américain m'a dit, qu'à partir du 30 novembre les Etats-Unis n'ont plus fourni des armes et munitions aux troupes des quatre régions militaires dissidentes.

Quant aux crédits octroyés pour le paiement des soldes et indemnités à l'armée, leur déblocage est soumis à la condition que le paiement puisse s'effectuer en faveur de toute l'armée. Cette condition a pu être remplie par rapport aux soldes d'août et de septembre, parce que le général Phoumi a envoyé les payeurs des unités sous son contrôle à Vientiane pour recevoir les sommes leur revenant. Ayant refusé d'en faire de même pour se faire remettre les sommes dues pour les mois d'octobre et novembre, les crédits américains n'ont pas été déblocés. Probablement Phoumi a su se procurer l'argent d'une autre source étrangère (Souvanna Phouma m'a dit en posséder des preuves indirectes). Par cette attitude Phoumi a réussi d'empêcher le déblocage des crédits en faveur des troupes loyales au gouvernement.

En résumé et en se basant sur les indications de source officielle américaine, force est de constater que la politique américaine d'aide militaire a indubitablement favorisé le mouvement rebelle de Phoumi et sous le régime du Comité contre le coup d'état (second moitié du mois d'août), et sous le régime du Comité Révolutionnaire (à partir du 10 septembre). Armes et munitions ont été fournies aux unités phoumistes, qui représentent plus des trois quarts de l'armée régulière jusqu'au 30 novembre, tandis que le gouvernement légal n'en a pas reçu pour les raisons indiquées plus haut.

.../3



- 3 -

L'argent pour effectuer le paiement des soldes a été fourni aux deux camps jusqu'au 30 septembre. Par la suite, Phoumi, refusant d'envoyer ses payeurs à Vientiane, a su empêcher le déblocage des crédits américains en faveur des troupes gouvernementales.

- ... 2. Je joins à la présente la copie d'une note verbale du Ministère des Affaires étrangères, en date du 3 décembre 1960, relative au projet de résolution concernant la neutralisation du Cambodge et du Laos, projet de résolution déposé par le Cambodge devant l'Assemblée Générale de l'ONU et appuyé sans réserve par le Laos. Le Ministère des Affaires étrangères prie les missions diplomatiques à Vientiane d'intervenir auprès de leurs gouvernements, pour qu'ils supportent cette résolution. Il ne vous aura probablement pas échappé que le Prince Sihanouk a écrit au sujet du projet de résolution déposé par le Cambodge dans un article intitulé "Ma mission aux Nations Unies" et publié dans les Réalités Cambodgiennes du 4 Novembre 1960 : "... notre Pays a, contre vents et marées, déjà réussi à mener sa barque "Neutralité" à bon port. Quant à la proposition aux Nations Unies, elle avait pour seul but d'aider la barque laotienne en péril."
3. Je rapporterai télégraphiquement sur l'évolution du plus récent coup d'état au Laos. Les événements se suivent à une allure vertigineuse et la situation est sujette à des changements continuels.

Croyez-moi, cher Monsieur Hammarskjöld, votre sincèrement
dévoué,

E. Zellweger
E. Zellweger

le 27 - XII - 60
E



BOITE POSTALE 345

VIENTIANE. LAOS

le 22 décembre 1960

Cher Monsieur Hammarskjöld,

Le problème du renouvellement du personnel "politique" de la Mission des Nations Unies au Laos va se poser sous peu (transfert de Gaillard, expiration de mon contrat). C'est pourquoi il me semble utile de vous soumettre dès à présent quelques réflexions préliminaires quant aux répercussions que peut avoir la situation actuelle sur la présence des Nations Unies au Laos.

1. Lorsque, vers la fin de 1959, vous avez décidé d'établir ici une présence des Nations Unies l'emprise des Etats-Unis sur le Laos était déjà très forte. Les subventions américaines couvraient 65% de l'ensemble des dépenses publiques, mettant le Laos sous une grave dépendance financière des Etats-Unis. USOM, USIS, PEO (agence de l'aide militaire) étaient fortement incrustés dans l'administration lao. De fait, ces agences américaines co-administraient le pays dans les secteurs de l'économie publique, de la propagande politique et de l'endoctrinement de la population, de la défense nationale. Tout cela, bien entendu, n'a pas changé. Au contraire, les Etats-Unis se sont de plus en plus arrogés le rôle de suzerain.

Au mois de décembre 1959, M. Heurtematte a négocié l'élargissement de l'assistance technique avec le gouvernement Phoui Sananikone. Il est hors de doute que Phoui voyait dans la présence des Nations Unies un facteur susceptible d'augmenter la liberté d'action du gouvernement lao et de lui permettre de se rapprocher d'une politique de neutralité. Mais le gouvernement Phoui a été renversé par un prononciamiento des chefs militaires, auquel certaines agences américaines n'étaient pas étrangères, avant que M. Heurtematte ait quitté le Laos emportant la requête postdatée de Phoui pour une assistance accrue des Nations Unies.

Parmi les gouvernements, qui ont suivi le prononciamiento, celui de Souvanna Phouma était le seul à inaugurer une politique de vraie neutralité et de pacification intérieure sur la base des Accords de Genève et de Vientiane, visant à mettre le pays à l'écart des rivalités des deux grands blocs. La continuation et le succès d'une telle politique, tendant à sortir le Laos du champ géographique et politique des conflits entre blocs de puissances, aurait fourni la base pour une présence utile et efficace des Nations Unies.

M. Dag Hammarskjöld
Secrétaire Général
Organisation des Nations Unies
New York, N.Y.

.../2

u 6 27.11-60



2. Les Etats-Unis et leurs alliés thaïlandais et vietnamiens n'ont voulu ni de cette politique ni du gouvernement Souvanna Phouma. Ils n'ont rien négligé pour évincer Souvanna. A partir de la mi-août, les Etats-Unis ont interrompu toute fourniture de matériel de guerre au gouvernement légal tandis qu'ils ont largement approvisionné le mouvement rebelle Boun Oum / Phoumi, accélérant même l'exécution du programme, qu'ils avaient établi pour la modernisation de l'armement de l'armée lao. Le fait, que jusqu'au 30 novembre Souvanna Phouma ait consenti aux livraisons d'armes et de munitions à Phoumi, ne constitue pas une excuse, vu la dépendance financière sous laquelle le Laos se trouve à l'égard des Etats-Unis. L'intervention des Etats-Unis en faveur du Comité Révolutionnaire et contre le gouvernement légal s'est manifestée d'une manière si crue et en des occasions si nombreuses qu'un non-diplomate serait justifié de la qualifier de révoltante (voir mes rapports du 18 novembre 1960 No. 1 et du 7 décembre 1960 No. 1). Le diplomate y verra avant tout la ferme décision, la volonté inébranlable des Etats-Unis de faire exécuter d'une manière rigide une politique anti-communiste, conçue par eux, par une équipe gouvernementale lao qui leur est inféodée ou sur laquelle, au moins, ils croient pouvoir compter.

(Un exemple du sans-gêne interventionniste américain, certes d'importance mineure, mais caractéristique, m'a été fourni pendant que je préparais ce rapport: le 11 novembre s'est produite la défection de la garnison de Luang-Prabang; j'ai des raisons de croire que certaines agences américaines y étaient mêlées. Déjà le jour après, un ingénieur TSF de l'USIS est venu prendre congé de moi me disant qu'il devait se rendre à Luang Prabang "to run the radio station (USIS) up there". Il me montrait l'autorisation de voyage, signée par le directeur de l'USIS, Moore. L'ingénieur en question vient de m'annoncer son retour. Au cours de la conversation, il m'a dit entre autres: "Radio Vientiane accused us of operating Radio Luang-Prabang from the Usis office, which of course was true. We put up the old good anti-communist propaganda").

La désintégration du gouvernement Souvanna Phouma et la prise de Vientiane par les troupes de Phoumi illustre bien cette maxime de François Mauriac: "Dans une guerre civile, le parti qui n'est pas soutenu du dehors est condamné d'avance".

3. L'intervention ouverte des Etats-Unis au Laos devait, fatalement, à un moment donné, provoquer une réaction du bloc adverse. Cette réaction s'est produite, constituant un début d'internationalisation du conflit: la livraison d'armes et de munitions de Hanoi pour les troupes de Kongle par des avions russes, originellement mis en place pour effectuer le transport d'essence et de vivres demandés d'urgence par Souvanna Phouma. Les nouvelles, selon lesquelles le Nord Vietnam continuerait à fournir armes et munitions et enverrait même des troupes, n'ont pas reçu confirmation jusqu'à présent. La politique future des pays communistes à l'égard du Laos n'est pas encore claire.



- 3 -

Il semble bien que le Laos doit être rangé maintenant parmi les zones de rivalités entre les blocs de puissances. Les conflits, qui ont éclaté au Laos et à son sujet, ne sont plus de ceux qui "sont seulement à la lisière de la sphère des conflits du bloc ou même en dehors de cette sphère" (Introduction à votre Rapport annuel 1959/60, p.5). Ils se rapprochent des cas où la diplomatie préventive des Nations Unies ne peut plus s'exercer avec des chances de succès.

4. La conquête de Vientiane par les troupes de l'ex-Comité Révolutionnaire ne résoud aucun problème. La paix intérieure est plus éloignée que jamais. Les formations paramilitaires du NLHX ont été considérablement augmentées et renforcées depuis le coup d'état du capitaine Konglé. On évalue le nombre des hommes armés sous le commandement NLHX à 10.000. Il est probable que les restes des troupes de Konglé se joignent aux unités armées du NLHX. Comme, selon les dires de Khamphan Panya, le gouvernement semble vouloir rétablir la paix interne par l'extermination des Pathet Lao, il faut s'attendre à une guerre civile à l'état endémique de longue durée, à moins que cette guerre ne se transforme pas sous peu en guerre internationale par personnes interposées. Il sera difficile, sinon impossible, d'exécuter pour le profit de la population rurale un programme de développement économique et de progrès social. Khamphan Panya l'a reconnu, quand Mademoiselle Granger lui a parlé incidemment de notre programme de développement rural par équipes mobiles.

5. Vu ce qui précède, la question se pose, si le maintien de notre mission dans sa forme actuelle se justifie, ou s'il convient de la réduire à une simple représentation du Bureau de l'Assistance Technique. Dans sa forme actuelle, la Mission des Nations Unies est assimilée à une mission diplomatique. Le Gouvernement traite son chef sur un pied d'égalité avec les ambassadeurs et ceux-ci le considèrent comme un collègue et comme membre de plein droit du corps diplomatique. On trouve naturel que le gouvernement le consulte, et il est arrivé à plusieurs reprises que tel ambassadeur a recommandé au président du Conseil ou au ministre des Affaires étrangères de demander conseil à votre représentant. (Ce statut de fait de la Mission des Nations Unies est, je pense, un aspect marginal de l'évolution constitutionnelle de l'office du Secrétaire général, telle que vous l'avez esquissée dans le discours que vous avez prononcé à l'inauguration de l'Ecole de Droit de Chicago). Je crois pouvoir affirmer que et le gouvernement lao et les représentants diplomatiques accrédités auprès de la Cour du Laos ont accepté la présence d'un représentant du Secrétaire général agissant comme organe de la diplomatie préventive des Nations Unies. Si un pays passe dans la zone de divergences et de rivalités des deux blocs, le champ d'action d'une diplomatie préventive se rétrécit à un point où le maintien d'un agent de cette diplomatie non seulement ne se justifie plus, mais le ferait considérer comme un pion dans le jeu du bloc qui mène le gouvernement local. La réinstallation de la Commission Internationale de Contrôle, instituée par l'Accord de Genève relatif au Laos - on en parle, mais elle semble peu probable, vu l'opposition du gouvernement et des Etats-Unis - n'améliorerait pas non plus la position de notre mission, au contraire !



- 4 -

L'ambassadeur de l'Inde, fervent partisan de l'ONU, a spontanément exprimé des idées similaires. Dans mes entretiens avec membres du gouvernement et diplomates je me garde naturellement d'entamer la question du maintien de notre mission. - Voilà les quelques réflexions, que je croyais utile de vous soumettre, sans tarder, sur la présence des Nations Unies au Laos.

Croyez-moi, cher Monsieur Hammarskjöld, votre sincèrement
dévoué,

A handwritten signature in cursive script, appearing to read 'E. Zellweger', written in dark ink.

E. Zellweger



BOITE POSTALE 345

VIENTIANE. LAOS

le 23 décembre 1960

Cher Monsieur Hammarskjöld,

1. Contrairement à ce qui avait été annoncé d'abord, on s'est servi pour la formation du gouvernement du Prince Boun Oum d'une procédure nouvelle et non prévue par la Constitution. La procédure constitutionnelle se déroule en quatre phases:

- a) Le Roi désigne le Premier Ministre, qui choisit les ministres et secrétaires d'état, qui feront partie de son gouvernement;
- b) Le gouvernement se présente à l'Assemblée Nationale pour obtenir un vote de confiance;
- c) Après le vote de confiance de l'Assemblée Nationale le Roi nomme les ministres par Ordonnance Royale;
- d) Après leur nomination et avant de prendre possession de leur charge, les membres du gouvernement doivent prêter serment à la pagode principale de Vientiane.

Pour la formation du gouvernement provisoire du Prince Boun Oum, la procédure suivante a été appliquée:

- a) Les 38 députés se trouvant à Savannakhet ont adopté une motion constatant que le Gouvernement avait préféré se réfugier à l'étranger, lorsqu'il s'était rendu compte qu'il n'avait plus la situation en main et que le Gouvernement s'était désagrégé de son propre fait. "En conséquence les députés réunis ont à l'unanimité retiré la confiance de l'Assemblée au Gouvernement du Prince Souvanna Phouma et condamnent son comportement et sa politique".
- b) Prenant en considération cette motion, le Roi a, par Ordonnance Royale du 12 décembre 1960, déclaré le Prince Souvanna Phouma "déchu de ses prérogatives gouvernementales à compter de ce jour" et, "sur la demande du Président de l'Assemblée Nationale et après avis favorable du Conseil du Roi", confié provisoirement les pouvoirs gouvernementaux au Comité Révolutionnaire de Savannakhet.
- c) En date du 14 décembre 1960 le Roi a rendu une seconde ordonnance qui, à son article 1, indique la composition du "Conseil provisoire des Ministres". L'article 2 chargeant le Conseil des ministres de l'exécution de cette ordonnance, il n'y a pas de doute qu'elle correspond à l'ordonnance par laquelle, dans la procédure constitutionnelle, le Roi nomme les ministres après le vote de confiance de l'Assemblée Nationale. Dans le cas particulier, la formation du gouvernement s'est fait sans le concours de l'Assemblée Nationale, concours pourtant essentiel dans une monarchie parlementaire comme le Laos.

Mr. Dag Hammarskjöld
Secrétaire Général
Organisation des Nations Unies
New York, N.Y.

.../2

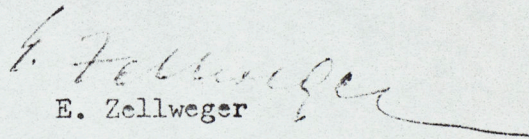


- 2 -

2. D'après ce que Ngon Sananikone, ministre de l'Economie publique, a dit à l'ambassadeur de l'Inde, on discute encore au sein du gouvernement, si celui-ci devrait chercher un vote de confiance du parlement ou non. Le Roi se serait prononcé en faveur de l'approbation parlementaire, mais aurait abandonné la décision au gouvernement. Les hommes forts - teinte CDIN - se contenteraient de la bénédiction royale déjà obtenue. (ordonnance portant nomination des membres du gouvernement), et s'astreindraient dans le plus bref délai possible à l'élaboration d'une nouvelle constitution. On ne sait pas, s'ils entendent suivre la procédure constitutionnelle pour la faire adopter (majorité des deux tiers de l'Assemblée Nationale et du Conseil du Roi réunis en Congrès national). Ce qui est à peine douteux, c'est que le groupe CDIN aspire à un ordre constitutionnel de caractère autoritaire ou même dictatorial.

3. Je joins à la présente l'original du message que Khamphan Panya a rédigé à votre adresse le 19 décembre 1960.

Croyez-moi, cher Monsieur Hammarskjöld, votre sincèrement
dévoué,


E. Zellweger

e le 27-XII-1960. E.

INFO. COPY

50

YN9 F NY 284/282 3 22322 =

ETAT

UNATIONS

VIENTIANE =

419 ZELWEGER FROM ENGERS FOR YOUR INFORMATION FOLLOWING
EXCERPT FROM SISOUKS ADDRESS IN FIRST COMMITTEE ON DISARMAMENT
QUESTIONS YESTERDAY QUOTE MON PAYS QUI A ADOPTE UNE POLITIQUE
DE NEUTRALITE, ET QUI SE REFUSE DENTRER DANS DES BLOCS
MILITAIRES, NE FAIT QUE PRATIQUER LES ENSEIGNEMENTS DU
BOUDDHA =

P2 =

ET SUIVRE L'EXEMPLE DE NOS RELIGIEUX, DE NOS BONZES DANS SON
COMPORTEMENT POLITIQUE. PARS QU'IL ME SOIT PERMIS A CET
EGARD, D'APPUYER FORTEMENT LA PROPOSITION DU PRINCE NORODOM
SIHANOUK, PROPOSITION DE CREATION D'UNE ZONE NEUTRALISEE
COMPRENANT LE LAOS ET LE CAMBODGE, S.E. SON SANN, =

P3 =

PARLANT L'AUTRE JOUR A LA PREMIERE COMMISSION, A REPRIS ET
DEVELOPEE CETTE IDEE. SITUES ENTRE DEUX BLOCS HOSTILES,
NOS DEUX PAYS ONT ETE SOUMIS MALGRE EUX A DES INFLUENCES
NEFASTES DE LA GUERRE FROIDE. NOS PEUPLES SE REFUSENT A
PRENDRE PARTI POUR L'UN OU POUR L'AUTRE =

P4 =

DES DEUX BLOCS, A JOUER LES UNS CONTRE LES AUTRES. ILS
DESIRENT VIVRE EN DEHORS DE TOUTE ZONE DE TENSION, ET DE
CONFLITS D'INTERETS, POUR ORGANISER LEUR VIE SELON LEURS
VIEILLES TRADITIONS DE PEUPLES PACIFIQUES. MA DELEGATION
SOUHAITE QUE CETTE PROPOSITION SOIT ETUDIEE SERIEUSEMENT AU =

P5/52/50 =

SEIN DES NATIONS UNIES. SI ELLE EST ACCUEILLIE AVEC FAVEUR
PAR LES PUISSANCES INTERESSEES A LA PAIX ET A LA STABILITE

TELEGRAM UNIT
NOV-3 1957
UNITED NATIONS

PRENDRE PARTI POUR LUN OU POUR LAUTRE =

P4 =

DES DEUX BLOCS, A JOUER LES UNS CONTRE LES AUTRES, ILS
DESIRENT VIVRE EN DEHORS DE TOUTE ZONE DE TENSION, ET DE
CONFLITS D'INTERETS, POUR ORGANISER LEUR VIE SELON LEURS
VIEILLES TRADITIONS DE PEUPLES PACIFIQUES. MA DELEGATION
SOUHAITE QUE CETTE PROPOSITION SOIT ETUDIEE SERIEUSEMENT AU =
P5/52/50 =

SEIN DES NATIONS UNIES. SI ELLE EST ACCUEILLIE AVEC FAVEUR
PAR LES PUISSANCES INTERESSEES A LA PAIX ET A LA STABILITE
DU SUD-EST ASIATIQUE, ELLE FERAIT DE NOS DEUX PAYS UN
QUADRILATERE DE PAIX, ET SERVIRAIT LES INTERETS DE TOUS LES
PEUPLES. PARS SI CETTE NEUTRALISATION =

P6/32 =

EST GARANTIE PAR CES PUISSANCES, ET EST COURONNEE DE SUCCES,
ELLE FOURNIRAIT UN EXEMPLE A D'AUTRES PAYS ET A D'AUTRES
PEUPLES SITUES COMME NOUS DANS DES ZONES NEVRALGIQUES.

UNQUOTE +

COL 419 +

UNITED NATIONS
TELEGRAM UNIT
1952-3-10 15

Royaume du Laos

Ministère
des
Affaires Etrangères

No. 30 / AE / PD

Le Ministère des Affaires Etrangères présente ses compliments aux Missions Diplomatiques accréditées auprès de la Cour du Laos et a l'honneur de porter à leur haute connaissance ce qui suit :

Au cours du débat général de la présente Assemblée Générale de l'Organisation des Nations-Unies, S.A.R. le Prince Norodom SIHANOUK, Chef de l'Etat du Cambodge a proposé, le 29 Septembre 1960, la neutralisation du Cambodge et du Laos, neutralisation sérieusement, solennellement et nécessairement garantie par toutes les Grandes Puissances et par toutes les Puissances asiatiques voisines. Cette proposition a été vivement et sans réserve appuyée par le Chef de la Délégation du Gouvernement Royal Lao dans son intervention à la tribune de la Haute Assemblée Mondiale le 13 Octobre 1960.

Situés au coeur d'une région névralgique, les deux Royaumes bouddhiques ont l'appréhension qu'un jour ils pourraient s'offrir en pomme de discorde. C'est précisément dans le but de prévenir cette grave éventualité, d'enrayer à jamais la perspective d'un lendemain terrible que cette proposition a été formulée, et qui a reçu depuis des échos très favorables et très encourageants de la part d'une grande majorité des délégations à l'Organisation des Nations Unies. La garantie internationale de la neutralisation permettrait au Cambodge et au Laos de se tenir en dehors des Blocs et des Organisations militaires, et signifierait que tous les Blocs, d'un commun accord, admettraient de rayer ces deux pays de la liste de leurs zones de rivalités et d'influences et de les considérer comme des états-tampons destinés à éviter un contact direct qui est une cause permanente de conflits.

Le Cambodge a déjà déposé devant l'Assemblée Générale de l'Organisation des Nations Unies un projet de résolution, dont ci-jointe copie, et auquel le Laos a donné son appui sans réserve.

C'est en raison de la gravité de la situation actuelle de cette région du monde, aggravée par une atmosphère internationale de tension que le Gouvernement Royal estime nécessaire et urgent de faire appel à la coopération, à la sympathie et à l'appui de tous les pays amis pour faire adopter ce projet de résolution. C'est dans ce but d'intérêt non seulement régional mais de la paix mondiale que le Ministère prie instamment les Missions Diplomatiques de bien vouloir s'entre-mettre et intervenir avec leur bienveillance habituelle auprès de leur Gouvernement.

Le Ministère des Affaires Etrangères saisit cette occasion pour renouveler aux Missions Diplomatiques les assurances de sa haute considération. -

Vientiane, le 3 Décembre 1960

I p. Jointe

(Copie du projet de
résolution du Cambodge)

" POUR INFORMATION "



Le Ministère des Affaires Etrangères présente ses compliments à la Représentation Spéciale du Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies au Laos et, suite à sa lettre N°22/AE/PD en date du 26 Novembre 1960 relative au blocus de Vientiane par la Thaïlande, a l'honneur de Lui communiquer en plus ce qui suit. Le Ministère croit utile de donner quelques précisions sur la situation :

I.- SITUATION AVANT LE 9 AOÛT 1960 :

Le Laos et la Thaïlande ont signé à Bangkok le 22 Juillet 1959, cinq Accords :

- 1)- Accord sur le transit et Protocole Annexe.
- 2)- Accord sur la répression des fraudes douanières et de la contrebande.
- 3)- Accord sur les taxes et droits de douanes concernant le transport sur le Mékong.
- 4)- Accord commercial.
- 5)- Accord sur l'utilisation du ferry Nongkhay-Thanalèng.

(référence : documents joints)

Avant le coup du 9 Août, toutes les clauses de ces Accords ont été respectées sans aucun accroc de part et d'autre et les deux pays ont entretenu des relations plus qu'amicales, si bien que la circulation frontalière n'a posé aucun problème d'ordre politique et économique aux ressortissants des deux rives du Mékong.

Afin de faciliter le transit, le Gouvernement thai a accepté même la présence permanente d'un représentant du service des Douanes lao au port de Bangkok. Ce fonctionnaire y est toujours, mais complètement immobilisé depuis le 9 Août 1960, la Direction du port lui interdisant toutes activités, si bien que toutes les marchandises en transit restent en souffrance jusqu'à ce jour en Thaïlande.

REPRESENTATION SPECIALE DU
SECRETARE GENERAL DE L'ONU
AU LAOS
= VIENTIANE =

En ce qui concerne les marchandises d'origine thai, notamment les produits agricoles, elles peuvent être exportées au Laos sur un simple " permis d'exportation ", après avoir subi certaines taxes dérisoires de douanes.

Quant à l'acheminement des marchandises en transit ou d'origine thai, les compagnies thai de transports les déposent à la frontière, aux endroits fixés, d'un commun accord par les deux gouvernements, par exemple :

- NONG KHAY(Thai), en face de THADEUA (Vientiane);
- MOUK DAHAN (Thai) en face de SAVANNAKHET (Laos);
- VANGTAO(Laos) entre OUBONE(Thai)et PAKSE (Laos);

Puis, il appartient aux transporteurs lao de les prendre en charge aux divers points ci-dessus indiqués et de les diriger par la suite à leurs lieux de destination : VIENTIANE, SAVANNAKHET, PAKSE etc.... En raison de cet arrangement, rien ne justifie la crainte des transporteurs thai, comme l'a déclarée à plusieurs reprises le Gouvernement Thai, parce que ces transporteurs n'ont pas à pénétrer en territoire lao.

II.- SITUATION APRES LE 9 AOUT 1960 :

Au début de Septembre, le Gouvernement Royal Lao a fait part au Gouvernement Royal Thai de ses besoins de 50.000 sacs de riz.

Par note N°3720/2503 du 7/9/60 l'Ambassade Royale Thai a fait connaître au Gouvernement Royal Lao que la Thaïlande est d'accord pour livrer au Laos la quantité de riz demandée.

A la suite de cette promesse et après une longue attente de plus d'un mois, le Gouvernement Royal Lao, par note N°2455/AE.AG du 20/10/60, est intervenu auprès de l'Ambassade Royale Thai pour l'acheminement sur VIENTIANE de 1.910 tonnes de riz bloquées à NONG-KHAY.

Ce n'est qu'au début de Novembre seulement que l'Ambassade Royale Thai a annoncé que son Gouvernement accepte de débloquer :

- 1°) 20.000 sacs de riz gluant (au lieu de 50.000 sacs promis);
- 2°) 630.000 litres d'essence-auto par mois, 190.000 litres de diesel-fuel par mois, 100.000 litres d'essence-avion par mois.

Et depuis la deuxième quinzaine de Novembre 1960, ces produits sont acheminés régulièrement sur VIENTIANE.

Cependant par note N°3.000/AE/AG du 28/II/60, le Gouvernement Royal Lao, en ce qui concerne les carburants et pour répondre aux besoins réels de la ville de VIENTIANE, a demandé au Gouvernement Royal Thai le déblocage mensuel de :

- 500.000 litres d'essence (100/130)
- 20.000 litres d'essence (80/87)
- 1357.000 litres d'essence auto
- 482.000 litres de gas-oil
- 210.000 litres de diesel-fuel
- 410.000 litres de pétrole
- 600 bouteilles de butagaz
- 180 fûts de lubrifiants
- 5.110 litres de graisses et produits spéciaux.

En somme, depuis la deuxième quinzaine de Septembre 1960, plusieurs démarches ont été faites auprès de l'Ambassade Royale Thai pour que son Gouvernement autorise l'acheminement sur VIENTIANE :

- des produits chimiques pour l'imprimerie cartographique du Service Géographique,
- des produits alimentaires, tels que lait, farine, sucre, saumures, etc..
- des produits pharmaceutiques (avec l'intervention de la Croix Rouge Lao),

lesquels sont actuellement bloqués au port de BANGKOK.

Ces ~~demandes~~ ^{démarches} sont restées jusqu'à ce jour infructueuses .

X

Il est à noter qu'avant le 9 Août 1960, toutes les marchandises en transit par la Thaïlande n'ont souffert d'aucun retard dans leur acheminement sur VIENTIANE.

Somme toute, plusieurs milliers de tonnes de marchandises de toutes natures sont actuellement bloquées au port de BANGKOK, sans parler de carburants et lubrifiants.

Il est à signaler enfin que les provinces du Sud qui sont contrôlées par les rebelles, reçoivent, par contre, librement les marchandises en provenance de la Thaïlande.

Par note N°326/ECO du 25/II/60 dont ci-jointe copie, l'Ambassade Royale du Laos à BANGKOK a adressé au Ministère des Affaires Etrangères Thai la liste des marchandises dont il s'agit .

Le Ministère serait très reconnaissant au Secrétariat Spécial d'informer Son Excellence Monsieur le Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies de ces difficultés économiques que rencontre actuellement la ville de VIENTIANE, et saisit cette occasion pour renouveler à la Représentation Spéciale du Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies les assurances de sa haute considération.

Vientiane, le 7 Décembre 1960



5

Le Ministère des Affaires Etrangères présente ses compliments à l'Ambassade Royale de Thaïlande et a l'honneur de porter à sa connaissance ce qui suit :

Au cours du mois de Novembre 1960, le Gouvernement de Thaïlande a autorisé le transit sur Vientiane d'une certaine quantité de produits pétroliers. Cette quantité, aussi bien que sa répartition entre les compagnies était loin de couvrir nos besoins, et de correspondre à la réalité, d'autant plus qu'il nous a fallu ravitailler un certain nombre de Missions ou d'organismes diplomatiques qui n'avaient pas été approvisionnés directement.

En conséquence, le Ministère demande à l'Ambassade Royale de Thaïlande de bien vouloir intervenir auprès de son Gouvernement pour que celui-ci autorise le transit sur Vientiane, pour les mois à venir, des produits pétroliers en quantité correspondant aux besoins réels du Gouvernement Royal à partir du 1er Décembre 1960.

Ces quantités qui ne tiennent compte que des besoins civils, à l'exclusion de tout besoin militaire, seraient les suivants :

Produits	Quantité
Essence avion 100/130	500.000 L
Essence avion 80/87	20.000 L
Essence auto	1.357.000 L
Gas Oil	482.000 L
Diesel fuel	210.000 L
Pétrole	410.000 L
Butagaz	600 bouteilles
Lubrifiants	180 fûts
Graisse et produits spéciaux	5.110 L

Ces besoins ont été établis en se basant sur les livraisons moyennes des 3 Compagnies Pétrolières installées au Laos, et des besoins des Services Administratifs et des Entreprises de Service Public.

AMBASSADE ROYALE DE THAÏLANDE
= VIENTIANE =

Pour tenir compte des obligations contractuelles des compagnies, ces quantités devraient être réparties comme suit entre les 3 maisons de produits pétroliers :

Produit	Cie SHELL	STANDARD	Cie "STATE" (CALTEX)	Total
Essence avion 100/130	400.000 L	100.000 L	Néant	500.000 L
Essence avion 80/87	20.000 L	Néant	Néant	20.000 L
Essence auto	705.000 L	410.000 L	242.000 L	357.000 L
Gas Oil	132.000 L	100.000 L	250.000 L	482.000 L
Diesel fuel	210.000 L	Néant	Néant	210.000 L
Pétrole	50.000 L	180.000 L	180.000 L	410.000 L
Butagaz	:600 bouteil.	Néant	Néant	:600 bout.
Lubrifiants	:180 fûts	Néant	Néant	:180.fûts
Graisse et pro- duits spéciaux	: 5.110 kg	Néant	Néant	:5.110 kg.

Le Ministère serait reconnaissant à l'Ambassade Royale de Thaïlande pour ses bons offices et saisit cette occasion pour Lui renouveler les assurances de sa haute considération ./.

Vientiane, le 28 Novembre 1960

Copie à :
- Son Altesse Royale l'Ambassadeur
du Laos
à BANGKOK
" Pour information ".

N° 2.455/AE.AG

Le Ministère des Affaires Etrangères du Gouvernement Royal du Laos présente ses compliments à l'Ambassade Royale de Thaïlande et a l'honneur de lui demander de bien vouloir intervenir auprès de son Gouvernement pour que les 1910 tonnes de riz et les marchandises destinés au Laos et qui sont actuellement entreposés à Nongkhay puissent être débloqués et acheminés d'urgence sur Vientiane.

Le Ministère des Affaires Etrangères, en remerciant à l'avance l'Ambassade Royale de Thaïlande de son entremise, saisit cette occasion de lui renouveler les assurances de sa haute considération .

Vientiane, le 2 Octobre 1960

AMBASSADE ROYALE DE THAÏLANDE
VIENTIANE

COPIE A : AMBALAO BANGKOK

" Avec prière de bien vouloir suivre cette affaire de près ".

L'Ambassade Royale du Laos présente ses compliments au Ministère Royal des Affaires Etrangères et, en se référant à sa Note Verbale N°-274/ECO du 20 Septembre 1960, a l'honneur de lui faire parvenir, ci-joint, en double exemplaire, les listes des marchandises en transit se trouvant bloqués à Bangkok et à Nongkhai :

I.- AU PORT DE BANGKOK :

- 1°- La liste des marchandises en transit établie d'après les manifestes reçus des compagnies de navigation à Bangkok ; cette liste étant incomplète .
- 2°- La liste des marchandises en transit arrivées au port de Bangkok par connaissance direct (Through Bill of Lading).

II.- AU POMPHISEUA - SAMUTPRAKAN (PAKNAM) :

- 3°- La liste des explosifs.

III.- AU MAGASIN DE CHEMIN DE FER A NONGKHAI :

La liste des marchandises n'est pas encore terminée. Les marchandises sont estimées à 13 wagons de chemin de fer.

Les renseignements complémentaires lui seront adressés ultérieurement.

L'Ambassade s'adresse à la compréhension et à la largesse d'esprit du Ministère et lui demande de bien vouloir étudier cette question dans l'amitié et de faire en sorte qu'elle puisse être résolue dans un délai aussi bref que possible et ce au triple point de vue :

- 1°- Possibilité de faire acheminer ces marchandises sur Vientiane.
- 2°- Possibilité d'exemption de taxes d'emménagement durant le séjour obligé de ces marchandises dans les magasins du port de Bangkok.
- 3°- Possibilité de faire surseoir provisoirement à l'application du point 6 du Protocole Annexe à l'Accord de Transit concernant les marchandises en transit en souffrance dans les magasins pendant une période de 5 mois.

Espérant que ce geste de la part du Gouvernement Royal de la Thaïlande sera étendu dans le plus bref délai à l'acheminement des marchandises en transit sur Vientiane, l'Ambassade Royale du Laos saisit cette occasion pour renouveler au Ministère Royal des Affaires Etrangères, les assurances de sa haute considération ./.

Bangkok, le 25 Novembre 1960

à Son Excellence le Secrétaire Général
des Nations Unies.

New York.

Permettez-moi tout d'abord de me
rappeler à votre agissante amitié stop
En tant que Ministre intérimaire des Affaires
étrangères je suis heureux de vous renouveler
l'assurance d'une politique de paix intérieure,
de neutralité et de progrès social stop La
confiance du Royaume dans le rôle des
Nations Unies reste illimitée. stop Sentiments
respectueux et dévoués.

Champhan Panya

19 Dec. 1960